

2M TRANSPORT
Société par actions simplifiée
Au capital social de 4 500 euros
RCS Marseille 984186502
Siège social : 150 chemin la valbarelle à saint Marcel 13011 Marseille
(ci-après la "Société")

Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique du 6 mars 2024

Le 6 mars 2024, au siège social,

Monsieur Kaissani MSAHAZI, demeurant 150 chemin la valbarelle à saint Marcel 13011 Marseille,

Propriétaire des 100 actions composant la totalité du capital de 2M TRANSPORT, société par actions simplifiée au capital social de 4 500 euros,

Associé unique et Président de ladite Société,

A pris la décision énoncée ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- Attestation de non-rémunération du Président.

DÉCISION UNIQUE

L'Associé unique atteste qu'il ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat de Président de la Société pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Il peut toutefois prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de de son mandat, sur présentation de justificatifs.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, après lecture.

Monsieur Kaissani MSAHAZI

" lu et approuvé "

Bon pour acceptation



NK